



Renouvellement titre de séjour

Par **Abd_78**, le **01/02/2025** à **02:22**

Bonjour, j'ai fait ma demande de renouvellement de titre de séjour vie privée familiale de 4 ans , à la

Période ou j'ai fait la demande j'étais sans emploi, inscrit à la mission locale je touchais une allocation ponctuelle pour les jeunes en recherche d'emploi jusqu'au aujourd'hui je bénéficie de cette aide , mon titre de séjour expire le 8 février 2025 j'ai fait la demande de renouvellement le 18 novembre 2024 , je souffre d'une épilepsie instable depuis maintenant 5 ans je suis prise en charge par une Neurologue je prends un médicament pour limiter les crises qui est nécessaire pour que mon épilepsie ne devient pas un handicap car sans médicaments je fais plusieurs crises par jour ç'est dangereux au quotidien , j'ai été formé pour exercer la

Plomberie il y'a 4 ans quand j'avais une épilepsie plus au moins stable qui me permettait d'exercer ce métiers j'ai passé une formation j'ai eu mon diplôme de Plombier après 2 année mon épilepsie s'est aggravée je pouvais plus exercer ce métier car ça devenait dangereux de faire des crises dans les chantiers ou je pourrais me blesser aussi en travaillant en hauteur, à cause de mon épilepsie j'ai du arrêter la plomberie c'est la seul métier pour la qu'elle j'ai été formé j'ai que ce diplôme ,pour moi aujourd'hui avoir un diplômes est indispensable pour réussir dans la vie peut donc ouvrir des portes et faciliter l'accès à l'emploi donc je suis resté longtemps sans emploi je souffrais de ma maladie les aides de l'état m'en permis de survivre comme la CAF pour payer le loyer et d'autres aide de la mission locale je travailler mais c'était des contrats court en CDD j'ai pas beaucoup travaillé suite à ça quand j'ai fait ma demande de renouvellement j'ai envoyé un document qui m'a été prescrit par ma neurologue ou c'est écrit déçu que je présente une épilepsie généralisée non stabilisé qui n'est pas compatible avec un travail utilisant des objets coupants comme celui de la plomberie pour le qu'elle j'ai été formé , j'ai fourni aucun fiche de paie ni contrat de travail quand j'ai fait la demande de renouvellement car j'ai été inactif et sans emploi pendant un long moment je voudrais savoir si le document prescrit par mon médecin peut justifier le fait que je sois inactif sans emploi pendant une longue période et si ils acceptent de me renouveler mon titre de séjour malgré que j'ai pas fourni un contrat de travail ni de fiche de paie en sachant que j'ai le casier judiciaire vide j'ai fourni tout les documents nécessaire comme le passeport l'acte de naissance et le justificatif de domicile je suis inscrit à France travail aussi je leur ai fourni

Désolé si c'est long j'espère que quelqu'un prend le temps de lire et de me répondre s'il vous plaît et merci beaucoup pour votre attention

Merci de vos réponses

Par **Zénas Nomikos**, le **01/02/2025** à **12:27**

Bonjour et bienvenue Abd_78,

votre situation est délicate et au niveau délais il semblerait qu'il y ait urgence.

Si vous avez besoin d'un avocat gratuit en droit de la nationalité sous conditions, alors voici :

[quote]

CAR ÊTRE AVOCAT C'EST AVANT TOUT UNE VOCATION : vous ne pensez pas avoir les moyens pour faire appel aux services d'un avocat ? N'hésitez pas à nous contacter, si les ressources du cabinet le permettent votre dossier sera traité à titre gracieux.

DROIT DES ETRANGERS

Refus de visas, demande de titre de séjour (vie privée et familiale, pour soins, étudiants...), demande au titre de l'asile, transfert asile (procédure Dublin), obligation de quitter le territoire, regroupement familial, assignation à résidence, contestation des décisions de l'OFII...

[/quote]

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.philipponavocat.com/>

Par **rlourte**, le **01/02/2025** à **17:06**

Bienvenue en France